

Capsule « Bienvenue en Wallonie » - Synopsis et balises



Chapitre			Contenu	Supports
Introduction (0'57)	00 :00		Chaque année, des milliers de personnes venant de partout dans le monde s'installent en Belgique.	<p>a Animation Carte postale</p> <p>a Photolangage</p>
DAPA (1'37)	00 :58	 	<p>La Wallonie a prévu un parcours d'accueil pour informer au mieux les primo-arrivants. Première phase : un bilan social pour faire le point sur la situation de chacun, une information sur les droits et les devoirs du citoyen, une aide pour l'accomplissement des démarches administratives, puis orientation vers des cours de français, de citoyenneté ou des services d'insertion socio-professionnelle, par exemple.</p> <p>Suivre le parcours d'accueil peut aussi s'avérer utile pour une future demande de nationalité. Le Code de la nationalité prévoit en effet de pouvoir/devoir prouver, après 5 ans :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la connaissance d'une des trois langues nationales ; 2. l'intégration sociale (diplôme ou 400h de formation professionnelle ou un parcours d'intégration) ; 3. l'intégration économique (468 jours de travail ou 6 semestres de cotisations comme indépendant). 	<p>i Fiche <i>Code de la nationalité</i></p> <p>Brochure <i>Devenir belge</i> du Centre fédéral Migration</p> <p>i Fiche <i>Statuts de séjour et critères wallons</i></p>

02 :12



Objectifs de ce film : information sur les droits et les devoirs du citoyen en Wallonie.

Wallonie, terre d'immigration (3'25)

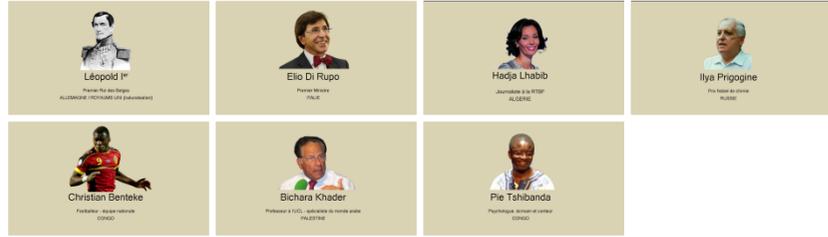
02 :36



DÉVELOPPEMENT par le métissage culturel, la force de travail, le défi démographique, la musique, la gastronomie, certaines formes de solidarité, de nouveaux regards sur le monde.

03 :06

Figures célèbres d'origine étrangère



03 :45



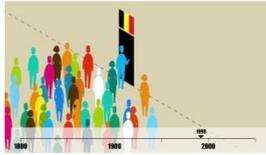
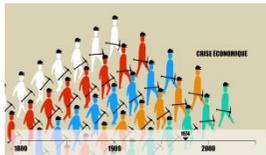
Aujourd'hui, en Belgique, un citoyen sur dix n'a pas la nationalité belge (10%), 25% de la population a des origines étrangères proches. 300 000 Belges vivent à l'étranger (2,75%).

04 :04



19^e siècle : les Flamands pour le travail
1914-1918 : première guerre mondiale. Ensuite, industrialisation et bataille du charbon, besoin de main d'œuvre étrangère.
Entre-deux guerres : 50 000 Polonais et 30 000 Italiens en Belgique.
1940-1945 : deuxième guerre mondiale. Des soldats nord-africains, entre autres, défendent la Belgique.





1946 : 300 000 Italiens. **MAIN D'ŒUVRE** pour les mines essentiellement.

1956 : Espagnols et Grecs.

1964 : Marocains et Turcs.

1974 : STOP à l'immigration par le travail. **CRISE ÉCONOMIQUE** : accès réduit au regroupement familial et à l'asile.

1980 : Loi sur l'accès au territoire : autorisation de séjour nécessaire pour entrer en Belgique.

1981 : Loi contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Années 90' : nombre de demandeurs d'asile et clandestins « explose ».

Aujourd'hui : immigration essentiellement par le regroupement familial.



Fiche
Histoire de
l'immigration
Film *La couleur du sacrifice*

Statistique du
CECLR

Vivre ensemble
(2'22)

06 :00



Nous sommes issus de cultures diverses mais nous avons des besoins communs.

COMPORTEMENTS. Pour vivre ensemble avec leurs différences, les citoyens doivent trouver des valeurs et manières communes de penser, sentir, percevoir et agir, qui s'expriment dans des comportements, jugements, règles, croyances, gestes, expression des sentiments et des émotions. Cet ensemble unit les citoyens d'une société et forme une sorte de chorégraphie collective pour pouvoir « danser ensemble » sans nous heurter.

Cette danse est assimilée à travers les rythmes de notre éducation, de nos rencontres et de nos expériences de vie.

06 :56



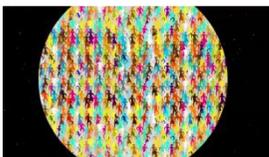
ÉVOLUTION. Ces manières de vivre ont une histoire : faire une liste de comportements « belges » ou « wallons » n'aurait aucun sens mais ne rien en dire nous priverait de précieux outils de compréhension. Donc nous proposons de retracer quelques grandes lignes de l'histoire politique et sociale en Belgique et en Wallonie : autant d'éléments qui éclairent les tensions parfois exprimées dans la rencontre entre les histoires et les cultures.

SENSIBILITÉ. Il est important de comprendre pourquoi certains comportements heurtent la sensibilité des uns et/ou des autres.

07 :42



Au-delà des différences, il est important de mettre en évidence ce que nous avons en commun : les humains partagent les **MÊMES BESOINS** et préoccupations fondamentales, ce sont les modes d'emploi pour y répondre qui diffèrent et nécessitent une **ADAPTATION MUTUELLE**.



Nous sommes liés par un destin commun, dans une société mondialisée. En mettant le projecteur sur des réalités locales, la Wallonie nous invite à « danser » avec elle, à la comprendre, à la situer dans le grand ballet mondial.

Un peu d'histoire... (4'22)

08 :22



La Belgique est un petit pays complexe.

08 :36



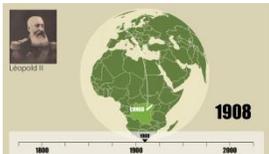
1789 : avant la création du pays, une partie du territoire wallon, dont la principauté de Liège, est associée à la révolution et à la République française. L'esprit révolutionnaire wallon est nourri de combats syndicaux et féministes, avec son important héritage de lutte contre les puissants et contre l'Église catholique.



1830-1831 : indépendance et création de la Belgique, unilingue, francophone.

1885 : annexion du Congo par Léopold II, qu'il cède à la Belgique en 1908.

1898 : le flamand devient seconde langue officielle alors qu'en 1831, les classes dominantes parlent français, tant en Flandre qu'en Wallonie ; le peuple, lui, parle flamand en Flandre et wallon en Wallonie.



Aujourd'hui, des voix flamandes réclament plus d'autonomie, voire la division du pays.

09 :39



Face à ce qui est perçu comme une domination francophone, se développe un mouvement flamand qui revendique la reconnaissance de la langue et de la culture flamandes, puis l'émancipation. Le mouvement s'intensifie après la première guerre mondiale et conduit à la progressive fédéralisation de l'État.



10 :07

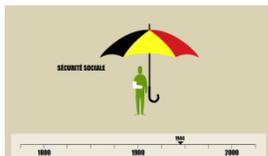


Quelques icônes belges...

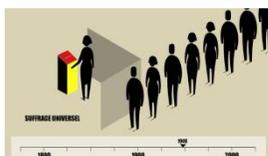
10 :18



1914-1918 : première guerre mondiale.



1916 : colonisés d'abord par l'Allemagne, le Rwanda et le Burundi passent sous tutelle belge.



1919 : suffrage universel pour les hommes.

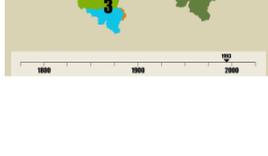


1940-1945 : seconde guerre mondiale.



1944 : **SÉCURITE SOCIALE** – le système de protection sociale devient obligatoire, soins de santé, chômage, retraite, allocations familiales.

1948 : SUFFRAGE UNIVERSEL complété par le vote des femmes..



1957 : la Belgique est membre fondateur de l'Union européenne et les travailleurs étrangers sont éligibles aux élections sociales en entreprise.

1960-62 : indépendance des trois colonies belges.

1962 : création de la **FRONTIÈRE LINGUISTIQUE** entre la Flandre et la Wallonie.

1963 : la Loi sur l'emploi des langues dans l'Administration consacre l'existence de **4 RÉGIONS LINGUISTIQUES : BILINGUE, FLAMANDE, FRANCOPHONE, GERMANOPHONE.**

1970 : des réformes successives de l'État instituent progressivement la création de **3 RÉGIONS** et **3 COMMUNAUTÉS.**

1993 : la Belgique devient ce qu'on appelle un **ÉTAT FÉDÉRAL.**

1999 et 2004 : le droit de vote des étrangers (UE, puis hors UE) est acquis aux élections communales.

Ligne du temps

i Fiche
*Histoire de la
sécurité sociale*

a Animation
sur la *sécurité
sociale*

i Fiche *Droit
de vote des
étrangers*

Un État fédéral
(2'01)

12 :44



7 niveaux de pouvoir : arrêtons-nous sur les 5 principaux :

FÉDÉRAL : affaires étrangères, défense nationale, justice, immigration, relations avec l'Union européenne.



3 RÉGIONS : large autonomie en matière d'économie, emploi, aménagement du territoire, agriculture, travaux publics, logement, intégration des personnes étrangères, politique familiale.



3 COMMUNAUTÉS : définies à partir des trois langues nationales, elles s'occupent d'enseignement et de culture.

10 PROVINCES



589 COMMUNES



a Affiche 5
niveaux de pouvoir

13 :56



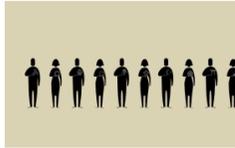
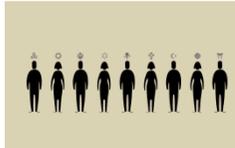
La Belgique est une monarchie de droit constitutionnel : le roi règne mais ne gouverne pas. C'est la **CONSTITUTION** qui garantit les droits de tous les citoyens.

La Belgique est un État démocratique, dont le principe est la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).



L'État est neutre (2'23)

14 :45



En Belgique, l'État est **NEUTRE**. Il est au service de tous sans distinction et n'affiche aucune conviction philosophique ou religieuse.

L'État exige la neutralité des fonctionnaires et des agents de services publics dans l'exercice de leur fonction. Les Juges ne peuvent afficher aucun signe politique, philosophique ou religieux.

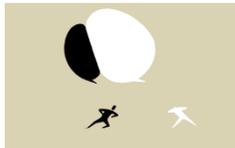
La **LOI** est moins claire pour les autres : elle ne définit pas ce qu'est la neutralité : cette insécurité juridique nourrit depuis des années un débat entre deux points de vue qui s'affrontent : une neutralité qui exclut les signes d'appartenance (personne ne montre ses convictions, comme en France) et une neutralité qui inclut les signes d'appartenance (chacun montre ce qu'il veut, comme au Royaume-Uni).

15 :43



Exemple emblématique : au nom de la neutralité, peut-on exiger d'une enseignante voilée qu'elle enlève son foulard alors que la Loi garantit la liberté de culte, de conscience et d'expression ?

La Loi ne tranche pas de manière générale et définitive. La plupart du temps, la question est traitée au cas par cas, en référence au **RÈGLEMENT DE TRAVAIL**.



Le débat s'étend parfois aux signes religieux visibles dans l'espace public. Pour le comprendre, il faut se souvenir qu'une partie du peuple wallon a longtemps lutté contre le pouvoir de l'Église catholique.



Le foulard est une question sensible parce qu'il rend visible à la fois un signe religieux et un signe qui différencie les femmes des hommes. Il peut réveiller des peurs liées à l'histoire des Wallons, ce qui peut heurter à son tour la sensibilité des personnes concernées.

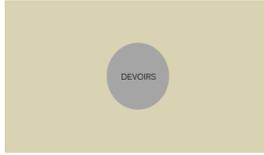
D'où l'importance de comprendre les différents points de vue et leur histoire parfois douloureuse. La Wallonie est soucieuse de préserver un espace public pacifié.

Des zones sensibles (4'32)

17 :08



La Belgique est un État démocratique.



La Constitution belge ainsi que des Traités européens et internationaux dictent les principes de la vie en société et définissent des **DROITS** et des **DEVOIRS**.

Droits et devoirs forment les deux faces d'une même pièce.

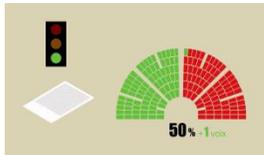
17 :38

Exemple 1. Liberté de conscience et d'expression / obligation de voter.



a Animation
Légal et/ou légitime

17 :50



Les lois ne peuvent être modifiées qu'avec le soutien d'une majorité de représentants politiques. Une fois votée, la loi s'impose à tous.

Chaque citoyen n'est pas forcément d'accord avec tous les principes et toutes les lois mais il doit les respecter. Il a le droit d'exprimer son désaccord (liberté d'expression) mais pas n'importe comment (respect du fonctionnement démocratique).



18 :37



Nos droits et libertés sont limités par d'autres lois.

Exemple 3. Liberté d'expression / respect de la loi contre le racisme. Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit, punissable quand il incite à la haine. On ne peut donc répandre de la haine raciste au nom de la liberté d'expression.



18 :59



Chacun fait la différence entre ce qu'il juge « légitime » (ce que lui dicte sa conscience) et ce qui est « légal » (ce qui s'impose à tous selon la loi). Pour contester une loi ou un règlement, pour revendiquer un droit ou défendre une idée, il faudra s'inscrire dans une procédure légale et respecter certains critères. D'où l'importance de connaître les modes d'emploi légaux, historiques et culturels pour s'y inscrire.

19 :37



Exemple 4. Liberté d'éducation de ses enfants / obligation de respecter l'intégrité physique. L'interdiction de frapper ses enfants prévaut sur le droit à les élever comme on l'entend. Il y a donc, de fait, une forme de hiérarchie entre les droits et les devoirs, qui nécessite parfois l'intervention d'un Juge.



20 :05



Exemple 5. Liberté religieuse / obligation de respecter l'intégrité physique. La loi ne s'oppose pas à la circoncision (opération sans conséquence qui entre dans le cadre de la liberté religieuse), mais la loi interdit et punit strictement l'excision (mutilation portant atteinte à l'intégrité physique des femmes).



20 :25



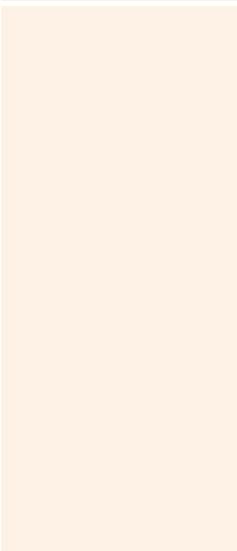
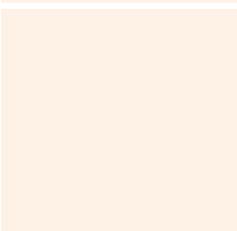
« Avoir droit » n'est pas automatique, il faut correspondre à des critères et en apporter les preuves écrites. EXEMPLES : pour recevoir des allocations, s'inscrire à une formation, bénéficier d'une protection, il faut correspondre aux conditions prévues par la loi.

Les lois ne nous protègent pas toujours. EXEMPLES : racisme ou homophobie sont interdits mais ça ne signifie pas qu'ils n'existent pas. Pour obtenir réparation, il faudra démontrer les faits, ce qui n'est pas toujours simple.

On peut aussi parler d'une culture dominante de l'écrit. C'est le papier (ou son équivalent électronique) qui fait office de preuve. EXEMPLE : on ne parle pas à l'Administration avec son cœur ou avec sa souffrance, on lui parle avec des papiers !



a
Photolangage
normes et valeurs
de la mallette
L&E



Droits et devoirs
(4'06)

21 :40



Construire une société plus juste requiert la participation de tous.

22 :22



Charte du citoyen en 10 points qui résume la question des droits et devoirs évoqués précédemment.

Etre citoyen, c'est garder la mémoire des tensions et des combats qui ont traversé l'histoire de la Belgique, de l'Europe et du monde ; c'est aussi avoir confiance dans l'avenir.



Conclusion
(0'50)

25 :46



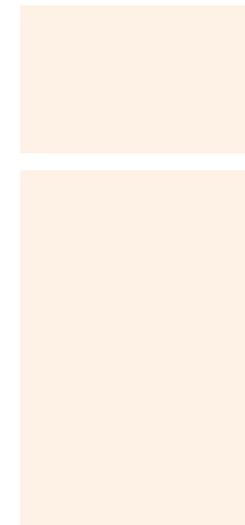
En Belgique, et singulièrement en Wallonie, les réalités sont contrastées. Le socle commun historique autorise une large palette de possibles.

La tradition wallonne s'enrichit de bien des diversités, mais son histoire produit également des « zones sensibles », dont il faut comprendre les fondements.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans un module de citoyenneté, où nous abordons les clés de compréhension de la société wallonne contemporaine...

Voix off en 14 langues (26'25) :

français, albanais, anglais, arabe standard, espagnol, farsi, mandarin, portugais, serbo-croate, pachtou, roumain, russe, swahili, turc



Portfolio
Fiche *évaluation*
i Liste brochures et sites infos pour usagers

Synopsis
Brochure *Wallonie mode d'emploi*
i Fiche *Les langues dans le monde*



Quelques icônes belges...



Diabes Rouges : surnom donné aux joueurs de l'équipe nationale belge de football.

Gilles de Binche : personnages principaux du carnaval de Binche, reconnu en 2003 par l'UNESCO comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

Jacques Brel (1929-1978) : probablement l'artiste belge le plus populaire, auteur-compositeur-interprète, poète, acteur et réalisateur.

Jupiler : bière blonde de type pils créée et fabriquée par la brasserie Piedbœuf (aujourd'hui groupe InBev, anciennement Interbrew) dans le village de Jupille-sur-Meuse, banlieue de Liège dont elle tire son nom. Jupiler a aussi donné son nom à la Jupiler Pro League, le championnat de football belge.

Justine Henin : championne de tennis de 1999 à 2011, première joueuse mondiale en 2003.

Kim Clijsters : championne de tennis de 1997 à 2007, puis de 2009 à 2012, première joueuse mondiale en 2003.

Le Chat : série de dessins humoristiques de presse et de bandes dessinées créée par Philippe Geluck en 1983, emblématique de « l'humour belge ».

Parlement européen : Bruxelles accueille le siège de plusieurs institutions européennes.

René Magritte (1898-1967) : peintre surréaliste belge célèbre dans le monde entier, notamment pour son tableau représentant une pipe, sous laquelle l'artiste affirme avec génie « Ceci n'est pas une pipe ».

Spirou : célèbre personnage de bande dessinée, qui donne son nom au journal de BD le plus lu en Belgique.

Stromae : de son vrai nom Paul Van Haver, né en 1985, auteur-compositeur-interprète et producteur belge de hip-hop, de musique électronique et de chanson française.

Tintin : personnage de bande dessinée créé par le dessinateur belge Hergé en 1929. C'est un jeune reporter, toujours accompagné dans ses voyages par son chien Milou, ainsi que d'autres personnages hauts en couleurs. Tintin est un personnage majeur de la bande dessinée dans le monde et est connu par des millions de lecteurs.